



Rapport sur l'exercice des droits de vote

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Ce document est donné à titre d'information. Il ne constitue ni une offre commerciale ni une incitation à investir.

CPR Asset Management 10, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75015 Paris - Tél. (33) 1 53 15 70 00 – www.cpr-am.fr
Société Anonyme au capital de 46 155 465 € - 399 392 141 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP01-56

SOMMAIRE – Rapport d'exercice 2010

INTRODUCTION	2
I. PERIMETRE INITIAL DU VOTE	3
II. ANALYSE GLOBALE DES VOTES	3
1. Vote effectif aux assemblées générales	3
2. Raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs.	3
3. Répartition des votes	4
III. ANALYSE DES VOTES D'OPPOSITION	4
IV. GESTION DE CONFLITS D'INTERETS	5
V. DEROGATIONS A LA POLITIQUE DE VOTE	5

INTRODUCTION

Le vote aux Assemblées Générales est un droit permettant aux porteurs de s'exprimer vis-à-vis des résolutions définissant le gouvernement d'entreprise.

CPR Asset Management exerce, lors des Assemblées Générales, les droits de vote relatifs aux OPCVM et mandats de gestion, dans l'intérêt même des porteurs de parts d'OPCVM.

Le principe général concernant les droits de vote exercés par CPR Asset Management est de favoriser ce qui bénéficie au porteur de l'OPCVM.

En application des dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CPR Asset Management, société de gestion d'OPCVM, rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote.

I. PERIMETRE INITIAL DU VOTE

En application de notre document « Politique de Vote aux Assemblées Générales », le périmètre de vote aux Assemblées Générales concerne toutes les actions des sociétés françaises, cotées à Euronext Paris et détenues dans les OPCVM et mandats gérés par CPR Asset Management.

CPR Asset Management n'a pas appliqué un seuil de détention minimum ou de montant minimum d'actif en 2010 pour l'exercice des votes en France.

Pour les assemblées concernant les valeurs étrangères, en raison des contraintes liées aux législations étrangères, les droits attachés à ces valeurs sont exercés au cas par cas. Les gérants ont choisi de participer aux assemblées de certaines valeurs européennes lorsque les conditions de vote permettaient de voter dans le respect de la législation étrangère et dans l'intérêt du porteur.

II. ANALYSE GLOBALE DES VOTES

1. Vote effectif aux assemblées générales

Pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, CPR Asset Management a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans ses OPCVM de la manière suivante :

Zones géographiques (France – Etranger)	Nombre AG résultant du périmètre initial	Nombre AG votées du périmètre initial	Pourcentage AG votées
France (<i>Euronext Paris</i>)	189	197	96 %
Europe	ND	2	ND

2. Raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs

Pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, CPR Asset Management n'a pas pu exercer les droits de vote relatifs à huit assemblées de son périmètre de vote, pour des raisons des délais dans les circuits d'information et de transmission des bulletins de vote.

La disponibilité des informations de la société (rapports annuels, rapports spécifiques des comités ou détails des plans proposés) est essentielle à l'analyse spécifique des résolutions ainsi que à l'intégration de l'analyse extra-financière. Dans ces huit cas, la chaîne des traitements, de la prise de connaissance des résolutions à l'analyse et à la préparation et la transmission des bulletins de vote, n'a pas été réalisée à temps pour que le vote soit pris en compte à l'assemblée.

3. Répartition des votes

Nombre de résolutions votées	Votes « pour »	Votes « contre »	Pourcentage de votes d'opposition
3 235	2 356	879*	27 %

*En 2010, CPR Asset Management a voté POUR 8 et CONTRE 17 résolutions externes (non agréées par le conseil).

III. ANALYSE DES VOTES D'OPPOSITION

Les principaux types de résolutions pour lesquels CPR Asset Management s'est opposés figurent dans le tableau ci-dessous.

En l'absence des informations nécessaires à l'analyse spécifique des résolutions, la Politique de Vote de CPR Asset Management conduit à un vote négatif.

Thèmes	Votes négatifs	% Votes négatifs	Motivation
Opérations sur capital	285	33%	Opérations dilutives. Augmentation de capital sans DPS excédant la limite.
Nomination, renouvellement et rémunération de membres du conseil d'administration ou de surveillance	145	17%	Le nombre d'administrateurs non libres d'intérêt supérieur à deux tiers du conseil d'administration.
			Le cumul des mandats est limité à 3 pour les mandataires sociaux dirigeants et 5 pour les administrateurs non exécutifs.
			La durée du mandat des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans sans information particulière.
Rémunérations (Attributions de stock options, actions gratuites et autres rémunérations variables)	136	16%	Absence ou insuffisance des critères de performance.
			Absence de Comité de Rémunérations (ou moins de 50% indépendant).
			Regroupement dans une même résolution de plusieurs décisions.
			Décote en dessous du prix du marché.
Approbation des conventions réglementées	115	13%	Absence ou insuffisance d'information portant sur la rémunération des mandataires sociaux ou une indemnité de départ.
Mesures anti-OPA	99	11%	Limitent les choix de l'actionnaire lors d'une OPA et peuvent entraîner une dilution du capital ou diminution du cours de l'action.
Approbation des comptes	57	7%	Absence de Comité d'Audit.
			Absence des documents lors de l'analyse.
Mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires	33	4%	Impact négatif sur les droits des actionnaires en termes de droits de vote.
Résolutions externes, non agréées par le conseil.	10	1%	Absence ou insuffisance d'information.
			Impact négatif.

Ce document est donné à titre d'information. Il ne constitue ni une offre commerciale ni une incitation à investir.

CPR Asset Management 10, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75015 Paris - Tél. (33) 1 53 15 70 00 – www.cpr-am.fr
Société Anonyme au capital de 46 155 465 € - 399 392 141 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP01-56

IV. GESTION DE CONFLITS D'INTERETS

Les valeurs Crédit Agricole S.A. et Société Générale sont des valeurs au sein de l'univers d'investissement des différents portefeuilles et ne font pas l'objet de traitement spécifique dans les processus de sélection des titres. Toutefois, pour éviter tout potentiel conflit d'intérêt, les titres Crédit Agricole S.A. et Société Générale sont exclus du périmètre de vote de CPR Asset Management.

En ce qui concerne les Offres Publiques d'Achat, les titres faisant l'objet d'une OPA par Crédit Agricole S.A. ou Société Générale sont traités avec les mêmes règles et le même niveau de documentation pour justifier des décisions de vote aux assemblées.

Pour la période concernée, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été relevée par CPR Asset Management.

V. DEROGATIONS A LA POLITIQUE DE VOTE

Pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, lors de quatre assemblées, CPR Asset Management a voté différemment des directives fixées dans sa Politique de Vote.

Dans l'absence des informations détaillées (notamment rapports des comités), la politique de vote préconise un vote négatif. Dans trois cas spécifiques, les gérants ont choisi de ne pas sanctionner par un vote négatif compte tenu des situations particulières des entreprises.

Dans deux cas, les gérants ont élu ou réélu des membres du conseil en dérogeant à la limite de la durée du mandat et/ou l'indépendance des mandataires sociaux (au-delà de 10 ans, un membre n'est plus considéré comme indépendant) afin de privilégier la stabilité de l'entreprise.

Les informations et documents relatifs à la Politique de Vote de la société de gestion sont adressés aux porteurs sur simple demande écrite auprès de :

CPR Asset Management
10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
75015 PARIS
Fax : 01.53.15.70.70
Site internet : www.cpr-am.fr